

CLUB DE SKI DES ADOLESCENTS D'ORLÉANS RENSEIGNEMENTS ET RÈGLES

Le Club de ski des adolescents d'Orléans espère créer une atmosphère de détente pour les membres et leurs invités. À cette fin, le Conseil d'administration a établi des règles à suivre. Elles ont été élaborées au fil des ans non seulement pour protéger les membres, mais aussi les responsables du club et les bénévoles. Nous espérons que les règles qui suivent faciliteront les activités quotidiennes du club. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir respecter ce règlement.

ADHÉSION ET INSCRIPTION

TOUT JEUNE DE 13 À 18 ANS - INCLUSIVEMENT - PEUT S'INSCRIRE. LES FRÈRES ET SOEURS PLUS JEUNES PEUVENT AUSSI S'INSCRIRE À CONDITION D'ÊTRE ACCOMPAGNÉS DU MEMBRE PLUS ÂGÉ.

1. Les frais d'inscription sont payables par chèque ou comptant.
2. Aucun remboursement après le premier voyage, à moins de présenter un certificat médical ou une autre justification écrite acceptable. Les remboursements se font au pro-rata et un frais d'administration s'applique.
3. Tous les membres doivent présenter leur carte d'identification du Club de ski d'Orléans à toutes les sorties du club.
4. Les membres qui n'ont pas leur carte sur eux, doivent payer le tarif d'invité de 20 \$ pour monter dans l'autobus.
5. Si vous perdez votre carte, vous devez payer un frais de remplacement de 5 \$ pour une nouvelle carte et présenter une nouvelle photo. Les photos d'école sont acceptés.
6. Les membres accompagnés d'un invité sont responsables de ce dernier et toutes les règles du club s'appliquent aussi à l'invité.

INVITÉS

7. Les invités doivent payer 20 \$ comptant pour chaque voyage local et les tarifs en vigueur pour les voyages à l'extérieur. Dans les Laurentides, le prix est normalement de 40 \$ et, aux destinations à plus de distance le prix est de 50 \$.
8. Les invités ne peuvent pas s'inscrire à l'avance, à moins d'indications contraires.
9. Le nombre de places disponibles est déterminé en fonction du nombre de places libres dans les autobus. Malheureusement, ces chiffres ne sont pas connus à l'avance.
10. Le club se réserve le droit d'accepter ou non les invités.
11. Les invités doivent respecter les règles et les règlements du club.

RÈGLES GÉNÉRALES À SUIVRE DANS LES AUTOBUS ET AU CENTRE DE SKI

1. Les skis et planches à neige doivent être dans des sacs, sauf les skis et planches à neige de moins de 100 cm. Les sacs doivent être clairement identifiés au nom du propriétaire. Les sacs protègent les skis au moment du chargement et du déchargement de l'autobus.
2. L'embarquement de l'autobus se fait à partir de 14 h 30 en vue d'un départ à 15 h 00 du stationnement Nord Est du Sportsplex d'Orléans sur la promenade Youville.
3. À la pente de ski, l'embarquement commence à 21 heures avec départ à 21 h 30.
4. Les parents doivent être sur place vers 22 h 00 pour accueillir les jeunes au Sportsplex.
5. Les heures de départ et d'arrivée pour les voyages à l'extérieur seront annoncées bien avant les dates prévues.
6. Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans les autobus.
7. Le langage blasphématoire ne sera pas toléré dans les autobus.
8. Chacun doit se comporter comme il faut et ne pas importuner les autres voyageurs.

9. Les baladeurs et autres appareils similaires sont permis, mais NE DOIVENT PAS être joués de façon à importuner les autres.
10. Tout comportement inacceptable dans l'autobus, sur les pentes ou au chalet, sera puni d'une mesure disciplinaire. Selon la gravité de l'infraction, il peut s'agir d'un avertissement verbal allant jusqu'à une suspension pour le reste de la saison.
11. Le Conseil d'administration étudiera chaque cas individuellement et avisera le membre ou ses parents de la décision prise. Dans le cas d'une suspension, AUCUN REMBOURSEMENT ne sera accordé.
12. Pendant une suspension, le membre se voit interdire l'accès aux activités du club.
13. En tout temps, il est interdit aux membres ou à leurs invités d'entrer dans les bars ou dans les salles où des boissons alcoolisées sont servies. De même, il leur est interdit de consommer des boissons alcoolisées pendant les activités organisées par le club.
14. Les membres et leurs invités doivent revenir dans le même autobus qu'à l'allée.
15. Les membres et leurs invités ne peuvent pas quitter le centre de ski à moins d'avoir remis une permission écrite au responsable de l'autobus.
16. Les membres et leurs invités doivent respecter les règles et règlements du centre de ski et bien se comporter dans le chalet et dans les endroits environnants.
17. Tous les déchets doivent être déposés dans les poubelles, tant dans l'autobus qu'au centre de ski.
18. Le vandalisme et les infractions aux règles de propriété NE SERONT PAS TOLÉRÉS.

CONVENTION DE RENONCIATION À UNE DEMANDE D'INDEMNITÉ ET D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Le Club de ski des Adolescents d'Orléans est un organisme communautaire à but non lucratif qui a comme mandat d'offrir aux jeunes l'occasion de participer à des activités de ski alpin et de planche à neige. Le club de ski est administré par des bénévoles au profit des participants.

Le conseil d'administration du Club de Ski des Adolescents d'Orléans ainsi que les bénévoles qui supervisent les activités se dégagent de toute responsabilité ou obligation relative à toute blessure ou perte matérielle pouvant se produire pendant une activité du club de ski.

En outre, en acceptant que mon enfant participe aux activités du club, en tant que parent ou tuteur, je suis conscient du fait que la pratique même du ski ou de la planche à neige comporte des risques inhérents. J'accepte librement et assume entièrement ces dangers et ces risques de même que la possibilité de blessures, de décès et de pertes ou de dommages matériels. J'assume l'entière responsabilité découlant de la participation de mon enfant ou de son (ses) invité(s) aux activités et je dégage le Club de Ski des Adolescents d'Orléans, son conseil d'administration et ses bénévoles de toute responsabilité.

Je comprends aussi qu'il m'incombe de couvrir toutes les dépenses médicales et de transport engagées à la suite d'un accident pouvant exiger des soins médicaux survenu pendant une activité du club de ski.